

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET

Attribution du marché de la route de Leyrat : Avec le prix, le critère de choix déterminant, compte tenu de l'urgence des travaux a été la date de début d'intervention. 8 entreprises ont répondu; L'entreprise Lagarde – Laronze est retenue et commencera les travaux le 27 août, pour une durée de 8 jours. Des pénalités seront appliquées en cas de retard par rapport à la date limite prévue. Montant des travaux 45.519 € avec aide de l'Etat DETR de 36 % du HT plafonnée à 50.000 €.

Consultation d'entreprises autorisée pour la mise en sécurité de la route de Larche avec la pose de 2 ralentisseurs, entre l'entrée de la Rivière et le giratoire. Prévu au budget 2012, cet investissement bénéficie d'une participation de 35 % du HT au titre des amendes de police. Fin des travaux prévue pour le 31 octobre, avec pénalités en cas de dépassement.

Consultation d'entreprises autorisée pour les travaux de remise en état de la route de la Vigerie suite à un affaissement de la chaussée avec le complément de financement DETR.

Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la voirie du Jarry à La Chaise et de La Chaise à Gumont.

Transfert de compétence à l'Agglo de Brive approuvé pour la petite enfance jusqu'à 3 ans, afin d'agir pour l'égalité des chances dès le plus jeune âge. Elle concernera les centres petite enfance et offrira la possibilité de répondre à des demandes atypiques : horaires de travail décalés, maladie des enfants...

Divers :

Approbaton des travaux du pont de la Vigerie réalisés en urgence pour un total de 3.537 € TTC financés sur le budget voirie 2012.

Annulation d'une créance irrécouvrable de 1999 de 304,90 € correspondant à une location de salle polyvalente.

Transformation d'un poste contractuel d'ATSEM en CDI-ATSEM, conformément à un nouveau texte de loi de mars 2012, compte tenu de l'ancienneté et de la compétence acquise.

PLU à la Borderie de Mansac : Suite aux problèmes juridiques rencontrés, une réflexion est engagée par les élus pour une éventuelle modification du PLU sur le hameau de la Borderie, afin de remettre en zone naturelle des parcelles actuellement autorisées à urbaniser.